



Remise en place d'une borne auparavant existante - Qui paie?

Par **ok29**, le **11/12/2014** à **10:22**

Bonjour,

1) mon voisin souhaite remettre en place une borne, entre nos parcelles, qui a disparue.

Il ne s'agit pas d'un bornage en soit, puisque ce dernier a été réalisé il y a quelques années.

Il faut en effet réimplanter cette borne disparue.

Peut-il m'imposer de participer aux frais engendrés ?

Existe-t-il des textes à ce sujet ?

2) ce même voisin s'est également "accaparé" une partie de mon terrain. Il l'a fait clôturé avec du grillage.

Peut-on me reprocher quelque chose si je retire ce grillage afin d'accéder à cette partie de ma parcelle ?

PS: mon voisin est procédurié.

Cordialement